

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 596

présenté par

M. Potier, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Hutin et M. Jérôme Lambert

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter l'alinéa 43 par la phrase suivante :

« La France veille à l'encadrement des exportations de déchets à l'étranger en cohérence avec les principes de justice environnementale et de respect des droits humains. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement se satisfait à lui-même.